



## Face à l'escalade guerrière, défendre la paix et le droit international

Le monde traverse une période de conflits d'une gravité exceptionnelle. Les logiques de puissance prennent le pas sur le droit international et la guerre devient un instrument banal de la politique internationale. La stratégie de domination et de reconfiguration forcée au Moyen-Orient ouvre la voie à l'instabilité et à un chaos dont nul ne peut prédire les limites. Ces comportements criminels ont tous un point commun. Une même glaciale indifférence aux limites. Un même mépris des vies qui ne sont pas les leurs.

Rien ne permet de justifier l'offensive en Iran : ni le droit international ni l'existence d'une menace imminente. Trump et Netanyahu ont fait le choix de la guerre, torpillant la diplomatie et les négociations engagées sur le dossier du nucléaire iranien.

### L'effacement du droit international

Cette situation s'inscrit dans un mouvement plus large : l'effacement progressif du droit international et la banalisation du recours à la force.

Après la guerre génocidaire menée par l'État d'Israël à Gaza, les Etats-Unis de Donald Trump font main basse sur le Venezuela, exigent le Groenland et maintenant Cuba ou évoquent encore sans complexe le Canada. L'Europe fait le deuil du droit international. Les principes sont invoqués à géométrie variable, les condamnations ou les prises de position comme celle de l'Espagne sont souvent timides et les initiatives diplomatiques trop rares.

### Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

L'avenir de l'Iran appartient au peuple iranien. Aucun changement politique ne peut être imposé par la guerre, les sanctions ou les ingérences étrangères.

L'histoire récente l'a montré. Les interventions extérieures ne produisent ni démocratie ni stabilité. Elles entraînent au contraire destructions, souffrances et chaos durables.

La FSU-SNUipp se joint à celles et ceux qui demandent un cessez-le feu immédiat, la protection des populations, le retour à la diplomatie. Elle rappelle son attachement à la défense du droit du peuple iranien à disposer de lui-même et se tient au côté de celles et ceux qui clament « Ni Shah, Ni Mollah ».

Elle appelle le gouvernement français à agir activement pour la désescalade, à refuser toute participation ou soutien à cette intervention militaire et à porter une initiative diplomatique en faveur de la paix.

Parce que la paix n'est jamais acquise, elle se défend. Il appartient désormais à toute intelligence capable d'altérité et d'empathie de résister et de se faire entendre sous une forme ou une autre. Si modeste soit-elle. Il s'agit pour chacun, chacune, de sauver à l'intérieur de soi ce qui vaut à notre espèce son qualificatif d'humaine.

Edito rédigé le 09/03/2026

**Sami Bouvier**  
Membre du bureau



## SOMMAIRE

- Page 1** : Edito
- Pages 2** : Action
- Page 3** : 8 mars : Droits des femmes
- Pages 4** : Mouvement / Direction
- Page 5** : Reconversion
- Page 6** : Neos / Retraité.es
- Page 7** : Stages et RIS
- Page 8** : Bulletin d'adhésion

Directeur de publication : André TOUVIER  
**Mensuel : n° 402**  
 Prix au numéro : 0,76 E  
 N° de commission paritaire : 0 525 S 07337  
 Imprimé par nos soins

Section départementale du SNUipp  
 Immeuble le Rond Point  
 111, Av Curie 83160 LA VALETTE  
 Tel : 04 94 20 87 33  
 Email : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr)  
 Site : <https://83.snuipp.fr>



Bulletin imprimé et diffusé  
 grâce à la cotisation des  
 adhérent-es du SNUipp



## Municipales 2026 : défendre les écoles

Le constat est largement partagé par les personnels du premier degré : locaux vétustes, cantines industrielles, manque de places en périscolaire, ou encore pressions sur les budgets des écoles... Les élections municipales de 2026 sont l'occasion de réaffirmer que le service public ne doit pas payer le prix des restrictions budgétaires. La FSU-SNUipp s'engage aux côtés du collectif « Nos services publics » pour porter une charte de 14 exigences concrètes.

### Pourquoi cela concerne directement les personnels de l'Éducation nationale ?

Le cadre de vie des élèves et les conditions de travail de PE, AESH et PsyEN dépendent étroitement des choix politiques des communes :

- **Le bâti scolaire** : la charte revendique des investissements pour des bâtiments publics sains et adaptés aux enjeux écologiques. Combien d'écoles, véritables passoires thermiques, connaissent des étés à 35°C et des températures indignes en hiver ?
- **L'inclusion et l'égalité d'accès** : la campagne demande aux mairies de garantir l'accès aux droits « sans condition ». Cela signifie la fin des barrières administratives qui excluent certains enfants de la cantine ou du centre de loisirs.
- **Les collègues territoriaux** (ATSEM, agent-es d'entretien) : la charte prône la fin de l'externalisation de ces personnels. Cela implique des équipes stables et reconnues au sein de la communauté éducative, plutôt que le recours à des prestataires privés.
- **La restauration scolaire** : la campagne défend le respect de l'obligation du bio et du local, à l'instar de ce qui peut se faire dans certaines communes, mais aussi la fin des pénalités financières pour les familles en difficulté.

### Un outil de lutte contre l'extrême droite

La plateforme a été pensée comme un filtre d'incompatibilité avec les discours et les logiques de division de l'extrême droite. En exigeant l'inconditionnalité de l'accueil (notamment pour la cantine ou les centres de loisirs), elle s'oppose frontalement à la « préférence nationale » et au tri des usager-es selon leur origine ou leur situation administrative. Pour nous, personnels de l'École, c'est un point non négociable : le service public doit rester le garant de l'égalité républicaine et un espace où chaque enfant, sans exception, est accueilli dignement.

**La FSU-SNUipp appelle les personnels à se saisir des outils de la campagne pour interpeller les candidat-es sur l'avenir des écoles, du bâti scolaire à la gratuité de la cantine.**

Petit guide de lutte contre les impostures de l'extrême droite



### Nombreux et nombreuses sont nos collègues à s'impliquer dans la campagne électorale municipale. Quels sont nos droits ?

Tout d'abord, nous avons le droit de participer à une campagne électorale en ayant des autorisations d'absences dans la limite de 10 jours pour les municipales. Le PE titulaire ou contractuel a le droit à un crédit d'heures, forfaitaire et trimestriel. Il permet aux agents de bénéficier du temps nécessaire pour préparer des réunions, administrer la collectivité... Le nombre d'heures dépend du mandat de l'agent (maire, adjoint.e, conseiller.e municipal.e), de la taille de la commune. Les heures non utilisées pendant un trimestre ne sont pas reportables.

En cas de travail à temps partiel, ce crédit est réduit proportionnellement à la réduction du temps de travail prévue pour l'emploi considéré.

Le salarié informe son employeur par écrit 3 jours au moins avant son absence. Cet écrit doit comporter les éléments suivants :

- Date et durée de l'absence envisagée
- Durée du crédit d'heures à laquelle il a encore droit au titre du trimestre en cours

Le détachement est de droit seulement pour maire et adjoint au maire. L'agent perçoit des indemnités liées à son mandat, il n'est plus rémunéré par son administration d'origine. Il continue par contre de bénéficier de ses droits à l'avancement ou à la retraite. Quant à la disponibilité, elle est de droit pour la durée du mandat d'élu local.

Plus d'informations sur la circulaire "Les fonctions électives"



# 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Le constat est bien connu : des rémunérations plus faibles pour les femmes (22 % en moyenne), 80 % des temps partiels, des pensions inférieures de 38 % à celles des hommes. Les causes des inégalités sont identifiées, en premier lieu la **ségrégation professionnelle**, faisant des « métiers du lien » essentiels (santé, enseignement...) des métiers sous-payés.

Le poids de la parentalité, la charge mentale et la répartition inégalitaire des tâches domestiques pénalisent les femmes tout au long de leur carrière. Le passage à temps partiel après une naissance est dix fois plus fréquent pour les mères que pour les pères... avec une incidence majeure sur le montant des pensions de retraite. La **réforme des retraites**, attaque sans précédent contre l'ensemble des salarié-es, est particulièrement néfaste pour les femmes.

Premières usagères des **services publics** du fait de l'organisation sexiste de la société, elles sont aussi majoritaires parmi les personnels des fonctions publiques. La décote salariale en cas de congé maladie (y compris pour les femmes enceintes), la réduction du nombre de jours de congés « enfant malade » sont de nouvelles attaques contre les droits des femmes.

Il y a urgence à développer les services publics dans le secteur de la petite enfance et de la prise en charge de la dépendance qui incombe massivement aux femmes, sans oublier le secteur de la santé (réouverture des maternités fermées ces dernières années ainsi que des centres IVG).

Nous dénonçons le risque majeur de recul pour les droits des femmes que fait peser la poussée de l'extrême-droite, avec une radicalisation de l'ordre patriarcal et une assignation des femmes à leur fonction « naturelle ». Le **sexisme** se répand parmi les plus jeunes, notamment les hommes via les sites masculinistes. Dans ce tableau, la loi de 2001 sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle n'ayant pas été appliquée, le programme officiel d'EVAR/S risque bien de rester lettre morte faute de formation des personnels. Pire, certaines officines réactionnaires (comme Familya, proche des anti-IVG) en profitent pour proposer des interventions scolaires.



**A Toulon, le Collectif pour les droits des femmes et LGBTQIA+** se mobilise toute la semaine.

La Commission Femmes de la FSU a organisé une soirée avec le jeu « Pionnières », conçu comme un support d'éducation populaire pour réfléchir aux questions d'égalité femmes-hommes. Le Centre Social Mandela de La Seyne l'a également proposé à ses usagères.

A l'issue de la manifestation hebdomadaire pour un cessez-le-feu définitif à Gaza le Collectif lira des poèmes d'autrices palestiniennes. Enfin, après la manifestation dimanche 8 mars (voir détails sur la photo jointe), la Commission Femmes de la FSU, avec le SNEP-FSU, organise deux projections d'un **documentaire sur l'EPS à l'école « Laisse pas ton corps au vestiaire »** : mercredi 11 mars à 20h30 au Pradet (cinéma Francis Veber) et jeudi 12 mars à 19 h à Besse s/Issole (cinéma Le Marilyn).



# INFOS MOUVEMENT

## Permanences, RIS et Stages



Comme chaque année, vos élu.es vous conseillent et vous accompagnent **de manière individuelle** :

▶ **Pendant les vacances scolaires, à la section départementale, en présentiel ou au téléphone, de 9h30 à 11h30 :**

- Lundi 20 avril 2026
- Jeudi 23 avril 2026
- Vendredi 24 avril 2026

▶ **A la rentrée scolaire, selon le planning ci-dessous :**

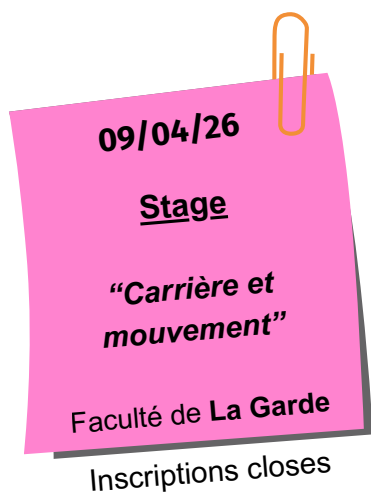
- Lundi 27 avril de 16h30 à 17h45 : Section départementale et Ecole maternelle Valbertrand à Toulon
- Mardi 28 avril de 16h30 à 17h45 : Section départementale et Rocbaron
- Mercredi 29 avril de 9h00 à 16h00 : Section départementale
- Jeudi 30 avril de 16h30 à 17h45 : Section départementale



**Ouverture du serveur pour la saisie des vœux : du 20 avril au 4 mai 2026**



**La FSU-SNUipp 83 organise également des stages et une RIS** pour mieux comprendre le fonctionnement du mouvement ainsi que ses enjeux dans votre carrière :



**Mercredi 8 avril 2026 :**

**RIS visio - Spéciale Mouvement**



Inscrivez-vous ici pour recevoir le lien de connexion

Ne restez pas seule,  
contactez-nous !



**Résultats du mouvement le jeudi 04 juin 2026**



**SNUipp-FSU 83**

Immeuble "Le Rond-Point" Avenue Pierre et Marie Curie  
83160 LA VALETTE  
Tél : 04.94.20.87.33 snu83@snuipp.fr

# INFOS DIRECTION

## Lettre direction d'école de la FSU-SNUipp 83

Les directrices et directeurs assurent une position centrale dans le fonctionnement de l'école. Ils ne ménagent ni leur temps ni leur énergie pour favoriser le travail des équipes pédagogiques et la réussite de tous les élèves. Leur travail reste complexe par manque de temps et de moyens.

La FSU-SNUipp 83 met désormais à la disposition de tous les directeurs et de toutes les directrices varois.es une **"Lettre direction d'école"** afin de **les aider au quotidien** dans leur fonction et d'**impliquer tous les enseignant.es** collectivement pour penser et améliorer la direction d'école. Ensemble, on est plus fort.es !



Dans les salles des maîtres, lors de nos visites en tournées d'écoles, la question qui s'amplifie d'année en année : « **Et si je faisais autre chose car je ne reconnais plus mon métier ?** »

Longtemps marginale, l'idée de changer de métier gagne du terrain chez les PE. Fatigue accumulée, sentiment de perte de sens, gestion des EBEP, charge administrative croissante, etc... : autant de facteurs qui nourrissent une volonté d'évolution professionnelle : démissions, ruptures conventionnelles (en stand by depuis le 01/01), le détachement (circulaire au BO en janvier), la mise en disponibilité, le cumul d'activité, le temps partiel (circulaires parues en janvier)...

Sans pour autant vouloir quitter la fonction publique, 2 dispositifs peuvent y répondre : le **Congé de Formation Professionnelle (CFP)** et le **Compte Personnel de Formation (CPF)**.

### **Le Congé de Formation Professionnelle (CFP), un tremplin vers une nouvelle carrière (circulaire en mars) :**

Il nous permet de s'absenter de notre poste pour suivre une **formation longue**. Le principe est clair : après au moins trois années de service, nous pouvons demander un congé pour nous former. La durée totale peut atteindre trois ans sur l'ensemble de la carrière, mais seuls les 12 premiers mois sont indemnisés, à hauteur d'environ 85,7 % du traitement brut. Il peut être fractionné entre le 1/09 n et 30/06 n+1.

Le CFP attire particulièrement les collègues qui envisagent une **reconversion complète** : reprise d'études universitaires, préparation d'un nouveau concours, création d'activité, formation qualifiante dans un autre secteur (par ex vers les métiers du numérique, la psychologie, le bien être, le sport, la formation pour adultes ou encore l'entrepreneuriat).

**Les bénéficiaires sont assurés de retrouver leur poste dans leur école si la durée du congé n'excède pas 1 an.**

Obtenir un CFP implique un engagement à servir l'administration pendant une durée équivalente au triple du temps indemnisé et en cas de départ prématuré, un remboursement pourra être exigé. Mais l'accès au dispositif reste **sélectif**. Les demandes sont examinées en commission et le nombre de places est limité chaque année (17 bénéficiaires en 24/25 sur 69 demandes dans le Var). Ainsi, plusieurs tentatives sont nécessaires avant d'obtenir une réponse favorable ce qui est scandaleux !

Pour toutes ces démarches, n'hésitez pas à contacter votre syndicat FSU-SNUipp Var afin que nous puissions vous accompagner et suivre votre dossier .

### **Le Compte Personnel de Formation (CPF), une solution plus souple :**

Chaque agent public dispose d'un Compte Personnel de Formation. **Alimenté automatiquement chaque année** (25h maxi chaque année civile dans la limite d'un plafond de 150h), il permet de financer des **formations plus courtes ou ciblées**. Il peut constituer une 1ère étape avant d'engager une reconversion plus ambitieuse via un CFP ou une disponibilité.

La campagne est ouverte du 9/03 au 22/04/2026 (2 par an au printemps et automne). Le CPF est souvent utilisé pour **compléter un projet** : certification en langue, formation numérique, bilan de compétences... Il ne donne pas automatiquement droit à un congé long, mais offre davantage de flexibilité.

Pour un besoin d'accompagnement sur son projet de formation, n'hésitez pas à prendre contact via la plateforme ressources humaines de proximité.

**Conseiller des Ressources Humaines de proximité varois : M.Ponchaut au 0494095510 ; thierry.ponchaut@ac-nice.fr**

L'agent renseigne depuis « colibris » un dossier qui lui permet d'exposer son projet de formation et d'en souligner la cohérence avec son projet professionnel. Si réponse favorable de l'administration dans un délai de 2 mois (l'absence de réponse ne vaut pas accord ! ), le service gestionnaire établit une convention liant l'agent et la DSDEN précisant le nombre d'heures octroyées et le montant alloué pour la formation.

A l'issue de la formation, l'agent transmet la facture acquittée et l'attestation de présence à **ce.formation1degre83@ac-nice.fr** .

Attention, l'approfondissement professionnel demandé par un agent pour un emploi actuel n'est pas une évolution professionnelle éligible au droit du CPF, c'est le PAF qui est vecteur de ces actions ! Là encore, notre administration freine des 4 fers : 16 demandes en 2024/25 pour seulement 3 acceptées dans le Var ! La cause principale : la dotation départementale qui était seulement de 1536 € !!!



Comme chaque année, la FSU SNUipp a lancé une grande enquête auprès des stagiaires afin de recueillir leur ressenti sur cette année de stage mais aussi pour en tirer des revendications à porter dans les différentes instances. Quelques points non exhaustifs à souligner :

- un temps de travail qui déborde ! 1/3 des stagiaires ayant répondu disent dépasser les 50H / sem entre le temps de préparation et correction, le temps de classe et le temps de formation. Cela représente une charge de travail trop importante en partie due à la responsabilité de la classe. **Se former demande du temps et doit être pour la FSU SNUipp déconnecté du temps de classe.** De plus, la formation reçue est majoritairement perçue comme insatisfaisante avec des points noirs comme la gestion de classe pourtant essentielle lorsque l'on débute.

- A cela s'ajoutent des **temps de trajet parfois importants entre le domicile et l'école et/ou l'INSPE.** Dans l'académie, nous avons de la chance il y a des INSPE dans chaque département ce qui n'est pas partout le cas et plusieurs INSPE dans chaque département ce qui n'a pas toujours été le cas. En effet, Draguignan n'accueillait plus de stagiaires il y a 2 ans. Cependant, l'accueil sur les 2 sites n'a pas été accompagné de plus de recrutement ou d'enveloppe budgétaire à hauteur des besoins d'où la multiplicité des cours en visio dont on ne peut se satisfaire.
- Pour avoir plus de détail RDV sur [neo@snuipp.fr](mailto:neo@snuipp.fr) ou la lettre neo reçue par mail. Pour la FSU SNUipp, si la formation est un des leviers pour lutter contre la crise structurelle que traverse le métier enseignant, il est également urgent d'améliorer les conditions de travail et de rémunération de l'ensemble de la profession.



Enquête 2024 - 2025

## RETRAITÉ.ES

### L'exigence d'égalité pour les femmes retraitées aussi !

Départs plus tardifs, pensions plus basses, les femmes sont parfois dans des situations de pauvreté et d'isolement social à la retraite.

#### Des inégalités amplifiées à la retraite

Les femmes sont les grandes perdantes des réformes successives des retraites : allongement de la durée de cotisations, report de l'âge de départ, application de la décote, calcul de la retraite sur les 25 meilleures années au lieu de 10 pour le régime général, la désindexation des retraites sur les salaires et l'indexation sur l'inflation. Les femmes fonctionnaires sont lésées par les modifications de prise en compte des enfants nés après 2004.

Les inégalités liées aux emplois féminisés dévalorisés et sous-payés, aux carrières hachées et incomplètes, au déroulement de carrière ralenti, aux temps partiels imposés, sont aggravées à la retraite : les pensions de droit direct des femmes résidant en France **sont inférieures** en moyenne (y compris l'éventuelle majoration pour 3 enfants ou plus) **de 38 % par rapport à celles des hommes**, en 2023. Les droits familiaux et conjugaux restent indispensables pour compenser en partie ces inégalités.

#### Précarité et isolement des femmes retraitées

Une femme retraitée sur deux, habitant seule, vit sous le seuil de pauvreté. Les femmes âgées subissent souvent un isolement social et financier, accentué par la perte d'autonomie. De nombreuses femmes retraitées sont aidantes auprès de leurs parents, conjoints, de leurs enfants et petits-enfants, avec des conséquences sur leur propre santé.

#### Des violences sexistes et sexuelles souvent invisibilisées

Une situation peu documentée, concernant les femmes de plus de 65 ans, que ce soit à domicile ou en établissement. En 2024, 26 % des victimes de féminicides avaient plus de 70 ans, un pourcentage en hausse.

**Pour que ces constats deviennent de l'histoire ancienne, il faut gagner l'égalité professionnelle, lutter contre l'isolement, dénoncer les violences sexistes et sexuelles...**

**Le combat ne fait que commencer, nous le mènerons aux côtés des actives !**

Le groupe des 9 national appelle les retraité-es à se mobiliser pour la santé et l'accès aux soins entre le 30 mars et le 3 avril, avec un temps fort le **jeudi 2 avril**.

Les organisations varoises se retrouveront le 24 mars pour décider notre action varoise.

Nous vous communiquerons le rendez-vous par mail. N'hésitez pas à communiquer votre adresse électronique à la section.

### Les prochains stages syndicaux organisés par la FSU-SNUipp 83

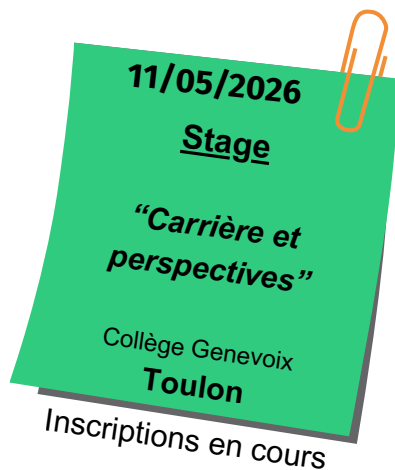
#### Zoom sur les stages "Carrière et mouvement"

Comment fonctionnent les promotions ? Calendrier des opérations administratives ? Mouvement interdépartemental et intradépartemental.

Ce stage a pour vocation d'expliquer le fonctionnement de ces différentes opérations administratives de manière générale et non à traiter des cas particuliers.

Les animateurs se rendront toutefois disponibles pour répondre à des questions plus personnelles.

**Ce stage est proposé chaque année**



Pensez à vous inscrire sur notre site Internet ET à prévenir le DASEN sous-couvert de votre IEN, au moins 1 mois avant la date.

#### Zoom sur le stage "Carrière et perspectives"

Quelles sont les perspectives d'évolution dans l'éducation nationale ? Connaître les différents types de postes sur lesquels évoluer mais aussi les possibilités de détachements dans le second degré, dans la FP, la formation en cours de carrière et les différents congés.

Ce stage a pour vocation d'expliquer le fonctionnement de ces différentes opérations administratives de manière générale et non à traiter des cas particuliers.

Les animateurs se rendront toutefois disponibles pour répondre à des questions plus personnelles.

#### MOUVEMENT intra-départemental :

du 20 avril au 4 mai 2026 (en partie pendant les vacances scolaires)

Résultats le 4 juin

**RAPPELS** : Chaque enseignant.e a le droit de participer à **12 jours de stages de formation syndicale par an**. De plus, participer à des stages syndicaux ne vous empêchera pas de participer à **trois ½ journées d'info syndicale** la même année.  
Faites valoir vos droits et inscrivez-vous !



#### Réunions d'Information Syndicale à venir :

- mercredi 01/04/26 : 9h 12h école Victor Hugo à Saint Maximin
- mercredi 8 avril 2026 : RIS visio - Spéciale Mouvement

Inscriptions et informations ici !



